

## VACANCES DE SIÈGE

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu des communications de divers députés m'informant que les vacances suivantes se sont produites à la Chambre des communes:

Le très honorable Ernest Lapointe, député de la circonscription électorale de Québec-Est, décédé;

M. Arthur Damude, député de la circonscription électorale de Welland, décédé;

M. Hermas Deslauriers, député de la circonscription électorale de Sainte-Marie, décédé.

M. Alan Cockeram, député de la circonscription électorale de York-Sud, démissionné.

En conséquence j'ai transmis mes divers mandats au directeur général des élections afin de l'autoriser à émettre des brefs d'élection pour lesdites circonscriptions, respectivement.

LOI DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES  
CONTESTÉESJUGEMENTS RELATIFS À L'ÉLECTION TENUE DANS  
LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE STAN-  
STEAD

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu de Son Honneur le juge E. Fabre-Surveyer et de Son Honneur le juge Errol M. McDougall, deux juges de la Cour supérieure de Québec choisis pour instruire les pétitions d'élection conformément à la loi fédérale des élections contestées, une copie du jugement rendu par lesdits juges au sujet des élections dans la circonscription électorale de Stanstead.

LE TRÈS HONORABLE ERNEST LAPOINTE  
ÉLOGE FUNÈBRE DE FEU LE MINISTRE DE LA  
JUSTICE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, depuis notre dernière réunion dans cette enceinte, les membres de la Chambre des communes, le Parlement même et, à la vérité, la vie publique du Canada ont subi une des plus grandes pertes que nous ayons connues depuis de nombreuses années. Cette perte touche de près tous les membres de la Chambre; mais, outre l'honorable représentant de Lotbinière (M. Hugues Lapointe), personne ne la ressent davantage que moi-même. Le siège sans occupant à mes côtés est plus éloquent que mes paroles.

Le très honorable Ernest Lapointe, dont nous déplorons aujourd'hui la disparition d'au milieu de nous, était le député qui comptait le plus d'années de service à la Chambre. Il y avait fait son entrée à titre de représentant de Kamouraska en 1904 et en avait toujours fait partie depuis. Après la mort du très hono-

[Le très hon. Mackenzie King.]

nable sir Wilfrid Laurier en 1919, M. Lapointe succéda à sir Wilfrid comme représentant de Québec-Est. Lors de sa mort, M. Lapointe avait été membre de la Chambre des communes sans interruption pendant près de trente-huit ans. Au cours des récentes années personnes ne lui fut supérieur et rares furent ses égaux au Parlement. Il jouissait du respect, de l'admiration et, dans une large mesure, de l'affection des membres de tous les partis. Aux yeux de tous il était véritablement un grand Canadien.

M. Winston Churchill aime à se dire enfant de la Chambre des communes. Cette juste description de lui-même pourrait, avec autant de justice, s'appliquer à Ernest Lapointe. C'était un enfant de la Chambre des communes du Canada; il en connaissait à fond les principes, la procédure et en saisissait pleinement toute la portée et la signification pour la nation.

Lorsqu'il vint ici pour la première fois comme député de Kamouraska, province de Québec, il s'imposa la dure et honorable tâche de se familiariser avec la routine de la Chambre et de se perfectionner dans l'emploi de la langue anglaise. Son succès fut tel dans les deux cas que personne ne possédait une plus profonde connaissance du régime parlementaire et de l'autorité du Parlement, ou une plus grande aptitude au débat dans les deux langues, que n'en possédait feu le ministre de la Justice.

Dans sa vie publique, M. Lapointe fit toujours preuve de la plus haute intégrité personnelle. En politique, comme en toutes choses, il était incapable de recourir à la dissimulation ou à toute forme de mesquinerie. Il méprisait la ruse et le subterfuge, la réclame intéressée et, par-dessus tout, ce qui tenait de l'arrogance, de l'intolérance et de la coercition. Il aimait la liberté et il en a défendu vaillamment les principes; il a combattu pour en étendre la portée. Toute cause honorable trouvait en lui un champion intrépide. Ses sympathies allaient à ceux qui luttent pour obtenir la liberté constitutionnelle et économique. Il a toujours respecté les droits des minorités et songé au bien-être de ceux que n'avait pas favorisé la fortune.

M. Lapointe était le moins égoïste des hommes, comme il était aussi le plus courtois et le plus patriote d'entre eux. Son talent naturel, son éloquence et le charme de sa personne lui auraient assuré le premier rang dans toute profession qu'il aurait pu embrasser. Il préféra renoncer entièrement à la sécurité que la pratique du droit aurait pu lui procurer, à lui et aux siens, et consacrer presque toute sa vie au service de son pays. Ne recherchant pour lui-même ni avancement